Randonnée Cyclo organisée par le VCS
Règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux
et Brevet Audax (allure 22,5 km/h) sur Route 200 km
‘’Tour de Brière’’ du 6 Avril 2024

Le Brevet Randonneurs Mondiaux (BRM), allures modérées (de l’ordre de 25 km/h) et libres (entre 27 et 30 km/h environ), et le Brevet Audax (allure cadrée à 22,5 km/h) de 200 km, dits ‘’Tour de Brière’’, organisés par le VCS, le **6 Avril 2024**, est une randonnée cyclotouristique ouverte à tous et toutes, licenciés FFVélo et non licenciés.

Cette randonnée est réservée **au plus de 16 ans.**

Il ne s'agit pas d'une compétition. Il n’y aura donc pas de classement. Ce règlement est rédigé dans le respect des règlements et consignes gouvernementales et des règlements de la Fédération FFVélo.

L’accueil des participants au départ et au retour **se fera au local du Club VCS** (Place des Lucines à Saint-Sébastien-Sur-Loire (44) Ligne 28 La Plume), et il y aura un **point de ravitaillement sur le circuit au km 101, à La Chapelle des Marais (44).** Cependant les **participants doivent veiller à être autonomes en boissons et aliments sur tout le parcours.**

Un moment convivial (boissons, sandwichs) est prévu et proposé au retour, au local du Club VCS

Les lieux et les horaires de départ, de passage aux points de contrôle route, et de retour sont mentionnés sur les 2 fiches descriptives des parcours (formules Audax et BRM), dont un exemplaire est mis à disposition de chaque participant au départ.

Les départs route s’effectueront par groupe d’allure de maximum 20 cyclotouristes, avec départs échelonnés de 5 min par ALLURE DECROISSANTE, pour éviter tout risque de regroupement sur parcours, les allures de référence route sont 30, 27, 25 et 22,5 km/h (Allure Audax).

Les groupes à allures Audax (22,5 km/h) et modérées (25 km/h) seront encadrés par 2 cyclotouristes du VCS, qui veilleront au bon déroulement du brevet (respect du code de la route et des autres usagers, respect des règles FFVélo, respect des horaires, appel à assistance en cas de besoin,…).

Pour les cyclistes qui souhaitent faire valider leur brevet BRM ou Audax, les pointages route ont lieu au départ à Saint-Sébastien-Sur-Loire (44), et à Bouvron (44) au km 51, puis à La Chapelle-Des-Marais (44) au km 101 et à Lavau-Sur-Loire (44) au km 153,et au retour au VCS Saint-Sébastien (44) km 201.

Une pause ravitaillement est prévue à La Chapelle-des-Marais (44) et ainsi qu’un repas en restaurant (L’Entre 2), vers 12h15, pour les cyclistes inscrits et ayant réservé cette option, lors de l’inscription.

- Avant le départ, tous les participants doivent renseigner et signer une fiche d'engagement, qui sera le support du registre des participants.
- La randonnée s’effectue sur un parcours non fléché, ouvert à la circulation publique (usage GPS recommandé). Les participants ne sont pas prioritaires et doivent en toutes circonstances respecter les dispositions du code de la route, et les autres usagers de la route.
- Les groupes constitués sont au maximum de 20 cyclistes, dans le respect du code de la route.
- Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle.
- Les mineurs participants (de 16 ans à 18 ans) doivent être accompagnés d’un parent ou d’un tuteur déclaré sur le bulletin d’inscription.
- Les cyclotouristes doivent maîtriser leur vitesse pour eux même et pour les autres, et l'adapter selon les circonstances (encombrements, travaux, intersections, autres cyclos, véhicules, piétons …..).

- Les participants doivent être aptes physiquement et ne doivent pas présumer de leurs capacités techniques et physiques : chaque participant choisit, en fonction de ses capacités physiques et sportives, son allure et son rattachement à un groupe.

- Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, du règlement type d'organisation de la FFVélo de Mars 2019 et plus généralement du code de la route.

Les organisateurs demandent le port du casque (obligation pour les mineurs).

En cas d'urgence appeler les pompiers : 18 ou 112.

Les contacts du VCS :

Pour le circuit route Yvon Sanseau (Président du VCS): 06 43 95 90 74

Marc Hubert (VP Route du VCS) : 06 74 58 33 71

& Philippe Cavard (responsable brevets du VCS) : 06 24 22 42 14.

VCS – le 15/03/2024.